



Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot

Juillet 2018

NEWSLETTER



C'est le moment d'inscrire les nouveaux nés des entraîneurs et les enfants jamais inscrits pour le prochain Arbre de Noël.

Ces inscriptions concernent les enfants des professionnels de Trot titulaires auprès de la S.E.C.F. d'une des licences ci-après :

- Entraîneur Public
- Autorisation d'Entraîner (non salarié)
- Driver ou Jockey professionnel non salarié

Nous vous rappelons que le salarié d'écurie cotisant à l'AG2R perçoit, pour le Noël de ses enfants, un chèque-cadeau de l'AFASEC courant décembre.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SEDJ A VINCENNES LE 26 JUIN 2018

Le Syndicat des Entraîneurs s'est réuni le 26 juin 2018 sous la Présidence de Monsieur Thibault LAMARE, en présence de Monsieur Jean Philippe RAFFEGEAU, vice-président, Monsieur Franck MARTY, vice-président, Monsieur Julien

RAFFESTIN, trésorier, Monsieur Pierre BELLOCHE, Monsieur Romain LARUE, Monsieur Jean Pierre VIEL et Madame Anne GUARATO.

La séance est ouverte à 17 heures par le Président Thibault LAMARE.

Les membres du Syndicat ont été convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire par correspondance en date du 11 juin comprenant l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l' AG 2017
- Rapport financier
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes
- Rapport moral
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de l' AG 2017

Rapport Financier

Le rapport financier a été présenté et lu.

Le Commissaire aux comptes Monsieur Aurélien WEGMULLER a rappelé que le but du Syndicat n'était pas de réaliser des bénéfices mais de revenir à l'équilibre financier. Contrairement à une entreprise, il doit s'agir d'une décision collégiale dont les conséquences ne seront effectives que l'année suivante.

Les différents postes ont été expliqués, notamment les postes déficitaires. Le budget du Gala va être étudié à l'automne et une nouvelle campagne marketing devrait avoir lieu dans les prochains mois afin de reconquérir de nouveaux adhérents. En toutes hypothèses, le Syndicat dispose de réserves.

Le rapport financier mis au vote, a été adopté à l'unanimité des participants.

Conformément aux dispositions de l'article 21, la cotisation a été maintenue à 80€, cette proposition, mise aux voix, a été acceptée à l'unanimité.

Rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes a présenté et lu les rapports. Mis au vote, les rapports des commissaires aux comptes ont été acceptés à l'unanimité.

Rapport moral

A- Nouveaux services

- AG2R : Depuis que l'AFASEC ne gère plus les adhésions à l'AG2R, de nombreux problèmes ont été répertoriés. Le SEDJ a pu débloquer ponctuellement pour des adhérents certaines situations.

- Cabinet d'avocats : le syndicat collabore avec un nouveau cabinet d'avocat afin d'apporter de nouveaux services aux adhérents (relation propriétaires et social). De nouveaux contrats de location devraient être proposés dans les prochaines semaines.

- Communication - Site internet, logo et réseaux sociaux : en ce début d'année, un nouvel annuaire des entraîneurs est paru, un nouveau site internet www.sedj.fr a été créé ainsi qu'un nouveau logo.

B- Relation avec le TROT :

Le directeur technique LE TROT Monsieur Maupas a souhaité rencontrer récemment la nouvelle équipe du SEDJ afin de :

- présenter l'étude sur l'optimisation dont la mise en place s'avère complexe.
- présenter la direction technique et ses chefs de service. Le but étant de s'adresser aux bonnes personnes pour une meilleure efficacité. La question de l'ordre des courses a été abordée, il ne devrait plus y avoir de changement 1 à 2 heures après les forfaits.
- faire un point sur les dossiers en cours : évolution d'Infonet : des changements vont survenir afin de dématérialiser davantage, monte en courses, problèmes de communication avec LE TROT.

L'équipe du SEDJ est satisfaite des échanges avec les techniciens LE TROT et de leur volonté de travailler en commun mais elle déplore le manque d'intégration aux réflexions qui engagent notre avenir comme le statut du PMU et l'évolution indispensable de l'institution.

C- Bilan premier semestre

- Gestion du PMU : La gestion du PMU inquiète les membres présents, trois directeurs viennent de se succéder et l'image du PMU s'est particulièrement dégradée ces dernières années.
- Comité LE TROT : le SEDJ n'est pas assez représenté au sein du Comité LE TROT. Une mobilisation sera nécessaire en vue des prochaines élections LE TROT.
- Collaboration PMU : le but est de faire connaître la culture hippique aux responsables PMU, deux journées à Meslay ont déjà été organisées, elle sera développée dans les régions.
- Présidence GESCA : Thibault LAMARE est devenu le nouveau Président du GESCA, il explique les actions de ce groupe : codes APE, dossier des impayés, prophylaxie cohérente, fin de vie équidés, statistiques agricoles, dossier TVA...

D- Volet technique :

- Communication :

Un rendez-vous devra être pris avec les responsables du service Communication LE TROT afin d'optimiser les échanges.

- Statut des jockeys :

Une proposition avait été établie à la suite de rencontres entre LE TROT, le SEDJ, la CCMSA et le Ministère. Malheureusement le dossier a été freiné par le statut des jockeys de galop. Dernièrement, une lettre de mission a été adressée par le Ministère, la situation devrait évoluer prochainement.

- Création de Commissions au sein du Syndicat avec ses responsables.

Questions diverses :

Monsieur MARTY avait interpellé le SEDJ par mail et par téléphone au sujet de la carrière éphémère des apprentis montés qui se trouve très souvent stoppée à l'obtention des 50 victoires, ce qui a engendré de nombreuses discussions et qui fera l'objet de prochaines réflexions.

Aussi le recrutement de salariés et d'apprentis inquiète les membres présents. D'autre part, un adhérent avait interpellé le syndicat au sujet de l'assurance des sulkys en carbone faiblement indemnisé. Le syndicat interrogera les principaux assureurs à ce sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est levée à 20H15.



SOUTENEZ NOTRE ACTION, ADHEREZ AU SEDJ



www.sedj.fr

Tél: 01 45 69 65 38

Cour du manège - Domaine de Grosbois
94 470 BOISSY-SAINT-LEGER